

COMITÉ DES ARBITRES ET ENTRAÎNEURS

APPEL À CANDIDATURES

Nombre de postes à pourvoir : 6 membres dont 1 Président. Le comité est composé de deux corps électoraux distincts :

• 3 membres seront élus au titre du corps électoral réservé aux **Entraîneurs**, dont au moins un homme et une femme. Est considéré comme électeur et/ou éligible en tant qu'**Entraîneur, toute personne titulaire d'un diplôme d'Etat et/ou d'un brevet d'Etat spécifique** aux activités motocyclistes reconnu par la Fédération (CQP, BEES, DEJEPS, DESJEPS), licenciée pour l'année en cours.

• 3 membres seront élus au titre du corps électoral réservé aux **Arbitres**, dont au moins un homme et une femme. Est considéré comme électeur et/ou éligible en tant qu'**Arbitre, toute personne titulaire d'une qualification de Directeur de Course 2ème degré et/ou arbitre de Motoball** en cours de validité, licenciée pour l'année en cours.

Par exception à l'article 8 du règlement intérieur et conformément à l'article L131-15-3 du code du sport, les membres du Comité des Arbitres et des Entraîneurs sont **élus par leurs pairs** et devront être titulaires d'une licence fédérale durant toute la durée du mandat.

Modalités de candidatures :

Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec demande d'Avis de Réception au siège de la Fédération : FFM - Élections 2024, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, trente (30) jours avant la date fixée pour l'élection, **soit au plus tard le 7 août 2024**, le cachet de la poste faisant foi.

Informations complémentaires :

La candidature doit être exprimée de manière non-équivoque de la part du candidat, soit en remplissant le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org, soit en adressant un courrier libre.

S'ils ont reçu l'investiture de la Ligue Motocycliste Régionale dont ils relèvent, les candidats doivent joindre à leur candidature une attestation de celle-ci, ce au plus tard le 07 août 2024. A défaut, il ne pourra pas en être fait mention.

Un modèle d'investiture des Ligues est téléchargeable sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org. Il est conseillé aux candidats postulant pour plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature par lettres séparées en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Si un candidat adresse plusieurs candidatures dans un seul envoi, ce dernier doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est fait candidature.

Un recommandé ne saurait contenir les candidatures de plusieurs personnes différentes.

Attention, la seule investiture de la Ligue ne saurait se substituer à l'envoi d'une candidature selon les conditions de forme ci-dessus rappelées.

L'élection des membres du Comité aura lieu du 4 au 6 septembre 2024 (clôture des votes à 17h00). Cette élection sera organisée au moyen d'un vote électronique en distanciel.

Le comité des Arbitres et Entraîneurs nouvellement élu se réunira au siège de la Fédération, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, le 10 septembre 2024 à 14h00 afin de procéder à l'élection en son sein de deux représentants, un homme et une femme, pour siéger au Comité Directeur. L'un siègera au titre de la représentation des arbitres, l'autre au titre de la représentation des entraîneurs. Le comité élira également en son sein un Président.